

# Le Courrier Du Retraité

Fédération Générale des Retraités  
de la Fonction Publique  
(Etat, Collect. territoriale et hospitalière)

Adresse postale :  
FGR/FP 41 - BP 30836 BLOIS CEDEX

Dépositaire local :  
Daniel COLIN, 1 rue du Grand Mont  
41140 NOYERS SUR CHER  
Section du Loir-et-Cher

## BULLETIN SEMESTRIEL DE LIAISON N°91 - Mars 2026

### Se défendre bien sûr, mais proposer aussi.

Année sans revalorisation des pensions, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, campagne de dénigrement des retraités égoïstes, privilégiés qui ne veulent pas participer à l'effort ; ils ont tout essayé. La riposte des 9 organisation syndicales et associatives dont la FGRFP a fait reculer le pouvoir. Nous avons eu une revalorisation,

certes loin encore de compenser les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis une décennie, mais une revalorisation supérieure au 0 % promis.

Si les désert médicaux sont toujours aussi importants, la FGRFP avec le groupe des 9 a réussi à imposer le diagnostique exact : on ne forme pas assez de médecins et de para-médicaux.

Le combat pour que les retraités ne soient pas les grands perdants de cette "réforme" de la PSC n'est pas terminé.

Défendre notre modèle social mis à mal par un libéralisme décomplexé et immoral c'est notre affaire, mais proposer de l'améliorer c'est aussi notre combat. Nous ne sommes pas encore assez nombreux pour obtenir le 100% sécu mais l'idée avance !

Le groupe des 9 propose une semaine d'action du 30 mars au 4 avril. Ce sera le moment de protester contre les mauvais coups portés à nos acquis et d'avancer nos propositions.

Notre assemblée générale du 23 mars sera un moment d'échange important. Nous vous espérons nombreux(ses) à participer aux discussions.

2026 sera une année de congrès pour la FGRFP . Créée il ya 90 ans à l'initiative de Marthe Pichorel, la FGRFP se fixe l'objectif de réunir ceux qui continuent à vouloir préparer un avenir meilleur pour tous les travailleurs et travailleuses actif(ves) ou retraité(e)s.

Charly Laumonier

### Sommaire

- P.1 : Edito  
Assemblée Générale
- P.2 : Adhérer à la FGR-FP  
Communiqué du  
syndicat de la  
magistrature
- P.3 : PSC continuer à  
s'informer  
Carte scolaire
- P.4 : Crise agricole  
Laïcité
- P.5 : Non à la loi du plus  
fort
- P.6 : Elections municipales

### Assemblée Générale de la FGR-FP 41

Lundi 23 mars 9H30 Blois Bourse du Travail

Ordre du jour : Situation Générale - Action en avril

Rapport financier - Préparation Congrès  
national (Port Leucate) - Questions diverses

Un repas amical pour ceux qui le souhaitent est prévu.

Réservation avant le 19 mars: [laumonier-ch-ed@orange.fr](mailto:laumonier-ch-ed@orange.fr)



## POUR ADHERER A LA F.G.R. - F.P

- **Si vous êtes syndiqué, vous n'avez rien à payer à la FGR-FP; votre syndicat affilié à la FGR-FP s'en charge (Renseignez-vous auprès de votre syndicat).**
- **Adhésion directe à la FGR-FP 41 (sans passer par un syndicat) :**  
Établissez un chèque à l'ordre de : **FGR-FP 41** et adressez-le à la (nouvelle) **trésorière FGR-FP 41 :**  
**Pascale OTT-MENOU 70 Rue des Grouëts 41000 BLOIS.**
- **Adhésion à l'ARFEN des retraités du SE-UNSA**  
Établissez un chèque de 12 € à l'ordre de : **ARFEN** avec vos coordonnées à : **Jean-Pierre LANÇON 10 rue Calixte Souplet 02100 SAINT QUENTIN**

Pension mensuelle	Cotisation 2026
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 € à 1610 €	40,50 €
De 1611 € à 1840 €	45 €
De 1841 € à 2080 €	53 €
De 2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

**Le renouvellement de l'adhésion directe est par année civile, c'est donc le moment de renouveler pour 2026.**

COMMISSION EXECUTIVE FGR - FP41		
Charly LAUMONIER Secrétaire départemental	22 Rue Chateaubriand 41000 BLOIS	02 54 43 86 58 laumonier-ch-ed@orange.fr
Jean-Claude DEFAUX Secrétaires adjoints André THIMONIER	3 Chemin de la vallée du Roi 41100 MESLAY	02 54 77 36 31 jdefaux@laposte.net 02 54 77 87 74
Pascale OTT-MENOU Trésorière départementale	70 Rue des Grouëts - 41000 BLOIS	06 10 99 36 29 Pascaleott-menou@orange.fr
Evelyne HORCKMANS Trésorière adjointe	Le Saintonge - Appartement n°2 15 rue du Docteur Lesueur 41000 BLOIS	02 54 33 31 97 horckmanseve41@orange.fr

**Membres** : E. HORCKMANS, D. NONNET, C. MICOULEAU, F. TAILLARD, G. TRET, F. BARDOT, D. COLIN, J. DUGAS, M. TOURNIER, D. MAUCLAIR, P. AUGRY, F. BLANCHARD, C. GODINEAU, A. THIMONIER, S. RICORDEAU, A. BLENET, P. SERREAU, B. CORRIGER, G. SOURIAU, JC DEFAUX, C. LAUMONIER, M. PASQUET, C. PERSON, M. OLIVIER, P. OTT-MENOU, O. MOTHET, B. HAUDIQUERT;

## Puanteur et pesanteur

Nous reproduisons ici le communiqué rédigé ( 24/02 ) par le syndicat de la magistrature dix jours après le décès de Q. Deranque. Dans ces semaines de déchainement médiatique orchestré et d'instrumentalisation odieuse et nauséabonde de ce drame, il nous a semblé utile de diffuser ce texte qui doit, si besoin est, nous alerter.

### Quand les digues contre le fascisme cèdent, un silence complice

Le 14 février 2026 à Lyon, un militant lié à l'extrême droite, Quentin Deranque, est décédé à la suite d'un affrontement. Les circonstances de cet événement d'une violence intolérable sont encore à déterminer par le travail d'enquête, sous la direction des juges d'instruction.

Alors que les magistrat-es ont besoin de sérénité pour oeuvrer, nombre de responsables politiques se sont empressés de désigner des coupables avant l'heure.

Ainsi, le garde des sceaux s'est à nouveau permis de s'exprimer dans une affaire en cours alors que sa fonction lui impose le silence. Rappelons qu'il est l'autorité hiérarchique des magistrat-es du parquet qui ont eu à connaître et qui connaîtront encore de la procédure.

Le ministre de l'intérieur, quant à lui, s'est autorisé à établir des responsabilités, avant même la prise de parole du procureur de la république de Lyon, en violation du secret des investigations alors en cours.

Toute la semaine, le débat public a été traversé par des instrumentalisation incessantes.

Ces récupérations, particulièrement médiatisées, ont préparé le terrain au spectacle sidérant auquel nous avons assisté ce samedi 21 février. Des groupuscules d'extrême-droite, dont certains assument de recourir à la violence pour lutter contre la démocratie, l'État de droit et l'égalité de toutes et de tous devant la loi, ont défilé dans les rues de Lyon.

Certains membres du cortège ont tenu des propos racistes et homophobes, des saluts nazis ont été observés. Si la commission de certains délits a été signalée au procureur de la République, force est de constater l'absence de réaction des autorités garantes de nos libertés fondamentales, les mêmes qui contribuaient quelques jours auparavant au vacarme ambiant.

A l'heure du bilan de la semaine passée, nous dressons un constat glaçant : les digues cèdent face à la montée des idées fascistes dans l'indifférence générale.

Le syndicat de la magistrature continuera de dénoncer les compromissions face au danger que représente l'extrême droite et s'inquiète de l'effacement croissant des garants de la démocratie.



# PSC ( Protection Sociale Complémentaire )

## continuer à s'informer

Malgré la complexité de ce dossier, la Protection Sociale Complémentaire a visiblement beaucoup intéressé les 150 participants qui ont assisté aux trois réunions départementales.

Lors de nos débats nous avons pris trois engagements :

informer le plus grand nombre, en particulier les plus âgés,

intervenir auprès de la MGEN opérateur central pour les 3 principaux ministères ( les 3 M) de la fonction publique d'état, renouveler dans les prochains mois ces réunions d'informations et d'échanges.

Depuis, nous avons porté notre attention sur la mise en place concrète du dispositif dans les différentes fonctions publiques et dans les différents ministères. Elle confirme totalement l'analyse que nous avons faite .

Raison supplémentaire pour faire avancer en ces périodes pré- électorales la revendication d'une couverture à 100% pour les soins prescrits (le 100% sécu) . Cette unification est seule garante des solidarités intergénérationnelles tout en permettant des économies substantielles.

Rappelons que les frais de fonctionnement sont de 6% pour la Sécu contre plus de 20 % pour les complémentaires.

**Le choix que nous aurons à effectuer entre le dispositif collectif et le maintien dans un contrat individuel , nous amènera à perdre de toute façon !**

Certes **pour les actifs**, la participation financière de l'employeur à la cotisation de la complémentaire santé peut, pour un temps ,apparaître comme une avancée. Mais cette participation est limitée notamment pour les options et ce sont les agents eux mêmes qui financent de fait cette contribution ( politique salariale actuelle et prise en charge des congés maladie).

**Pour les retraités**, aucune participation de nos anciens employeurs n'est prévue et de fait une augmentation continue du coût de la

complémentaire s'effectuera quelque que soit notre choix.

Trois choix sont possibles pour les retraités :

- \* garder notre contrat actuel,
- \* choisir un autre assureur,
- \* entrer dans le contrat collectif avec les actifs,

**Il nous faudra trouver la moins mauvaise des solutions au moins pour un temps .**

A ce niveau , nous rappelons que pour la plupart, nous aurons deux années à compter de mai 2026 pour choisir le contrat collectif et pour les néo retraités( après le 1<sup>er</sup> mai) un an à compter de leur radiation des cadres<sup>o</sup>. **Il n'y a donc pas lieu de se précipiter mais de s'informer.**

Il reste encore de nombreux points à éclaircir notamment en ce qui concerne la prévoyance et la perte d'autonomie.

Ces questions ont fait l'objet, conformément aux engagements déjà évoqués de démarches auprès de la MGEN de Loir et Cher. Pour l'heure sans répondre à notre courrier, son Président nous a fait savoir oralement qu'il n'avait pas de nouvelles informations et qu'il privilégiait les actifs. Il faudrait attendre le mois de mai pour disposer d'indications plus précises !<sup>oo</sup>

En tout état de cause, nous organiserons en lien avec les syndicats adhérents de notre fédération de nouvelles rencontres décentralisées en Loir et cher au cours de cette année 2026.

C'est pour aider chacun a faire le meilleur choix ( où plutôt le moins mauvais) que nous continuerons de vous informer.

Deny Nonnet Le 19 février 2026

<sup>o</sup> Ces délais varient selon les ministères, dans la plupart, pour les retraités actuels un délai de deux ans pour choisir a été obtenu

<sup>oo</sup> Au plan national la MGEN a sollicité la FGR-FP pour une prochaine rencontre.

## Carte scolaire : des retraits d'emplois très inquiétants

Même si le "statut" de retraité éloigne inévitablement des domaines premiers de préoccupations de nos collègues actifs, il nous semble utile de consacrer un peu de place dans ce bulletin à l'évolution des moyens consacrés à l'école en loir et cher. Dans un contexte établi depuis plusieurs années de baisse démographique importante, le gouvernement fait le pire choix qui soit, celui de supprimer pratiquement 1900 emplois de professeurs des écoles. Il s'agit d'un choix opportuniste aux antipodes d'une ambition d'améliorer les conditions d'apprentissage pour tous les élèves du Service Public d'Education. Pour le Loir et Cher, la "facture" s'élève à moins 8! Nous savons par expérience qu'une telle ponction peut se traduire par la fermeture de plusieurs dizaines de classes qui fragilise-

ront encore le tissu scolaire d'un département rural comme le nôtre. Le danger est grand de voir des écoles (oui des écoles) disparaître à court terme. Pour bon nombre de municipalités qui se sont saignées aux quatre veines pour leurs écoles et leurs structures périscolaires, le risque du renoncement s'avance. Ajoutons à cela que cette année, élections municipales obligent, le temps du dialogue autour des projets de l'Inspectrice d'Académie sera très condensé et que les nouveaux élus ne seront même pas installés quand se jouera l'avenir de leurs écoles!

Pour la FGR-FP, dépenser pour l'école, c'est investir dans l'avenir. Il reste donc beaucoup à faire.

Stéphane Ricordeau



## Une crise agricole qui masque les vrais problèmes

L'épidémie de DNC (Dermatose Nodulaire Contagieuse) et l'accord UE-Mercosur sont les éléments mis en avant par les médias pour expliquer cette crise agricole. Ils ont en partie raison. Mais le vrai fond de cette crise ancienne, c'est le revenu des agriculteur.trices.

L'abattage systématique d'un troupeau de bovins lorsqu'une bête est infectée par la DNC déclenche la colère des agriculteur.trices. Mettons nous à leur place ! Et cette colère est d'autant plus légitime qu'il existe d'autres méthodes moins violentes et tout aussi efficaces. La FGR-FP41 n'a aucune compétence agricole ni sanitaire lui permettant de se positionner sur les mesures d'hygiène à prendre pour lutter contre cette épidémie. Mais ce qu'elle sait, c'est que cette maladie existe depuis déjà de nombreuses années et que l'autorité européenne de sécurité des aliments, dès 2016, l'avait étudiée en Grèce, en Bulgarie et en Turquie, et constaté que la vaccination a un impact plus important que toute politique d'élimination massive. De même en Suisse, tout le cheptel bovin a été vacciné et aucune épidémie n'est constatée.

Fin 2025, la ministre Genevard disait comprendre le désarroi des agriculteurs et affirmait : « il n'est pas question ici de décision politique partisane, mais d'une décision prise à partir d'un consensus scientifique... Nous allons écouter, regarder, concerter ». Tout le monde comprend bien que la vaccination est avant tout un problème de contraintes logistiques et budgétaires. Enfin, l'extension de la vaccination préventive est consentie par le ministère de l'agriculture. Aujourd'hui et dans l'avenir, il est temps de penser et d'anticiper une politique sanitaire à la hauteur des risques épidémiologiques actuels.

Depuis le temps qu'il traînait, l'accord UE-Mercosur, après le CETA (Canada), le Maroc, la Nouvelle-Zélande, a été signé le samedi 18 janvier 2026. Sa mise en place qui n'était pas

forcément automatique n'a pas été ratifiée par le Parlement européen qui a demandé une saisine de la Cour Européenne. Mais les intentions demeurent. Restons attentifs.

Avec la Confédération Paysanne, la FGR-FP41 affirme qu'il faut arrêter de jouer avec le revenu des paysan.nes et de spéculer sur l'alimentation et la faim. Stop à ce libre échangeisme qui ne respecte ni les conditions de travail des paysan.nes du monde entier, ni les règles environnementales garantes de notre santé à tous.

Le 5 décembre dernier, des paysan.nes ont perturbé pacifiquement l'inauguration de la Bourse de commerce européenne. Se réunissaient des géants de l'agroalimentaire, du négoce, des « coopératives », etc. Les forces de l'ordre ont nassé ces manifestants et en ont interpellé 5. La ministre de l'agriculture ne voulait pas de manifestations à Paris en ce début d'année. Alors tous les ponts sur la Loire ont été bloqués et les tracteurs qui convergeaient sur Paris filtrés en fonction de leur « étiquette syndicale ». Sauf, bien sûr, une centaine de tracteurs de la FNSEA qui ont pu ainsi tranquillement dialoguer avec la ministre Genevard qui ne « concerte » pas avec n'importe qui. Le 14 janvier dernier ce sont 52 manifestants pacifistes (contrairement aux dires répétés en boucles par de nombreux parlementaires et journalistes) qui ont été arrêtés et mis en garde à vue. La FGR-FP41 s'insurge contre ces « deux poids-deux mesures » du gouvernement.

**La FGR-FP41 rappelle, comme de nombreux paysan.nes, que les vraies questions sont le maintien du revenu en agriculture, la juste répartition des aides de la PAC (Politique Agricole Commune), un commerce international équitable, l'instauration de mécanismes de protection économique face au libre échange, la valorisation d'une agriculture paysanne qui refroidit le climat.**

**La FGR-FP41 soutient une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement qui assure un revenu décent aux producteurs.**

André Thimonier

## Laïcité et école.

*L'idéal laïque a un lien privilégié avec l'universel, en premier lieu parce qu'il permet d'accueillir tout le monde, sans distinction de sexe, d'origine, ou d'option spirituelle, dans un même lieu destiné à l'instruction. Mais surtout ce rapport à l'universel passe par une finalité essentielle : l'émancipation de tous. Et cette finalité a partie liée avec la portée universelle du savoir. Là où les croyances divisent, le savoir réunit. (Jean Jaurès)*

L'enseignant(e) doit respecter une déontologie laïque en s'interdisant tout prosélytisme religieux ou à l'inverse tout dénigrement de la religion. Il doit s'en tenir aux faits rapportés scrupuleusement et aider les élèves à forger leur jugement autonome pour qu'ils évaluent les faits par eux mêmes. Ainsi ils s'émanciperont.

*La neutralité n'est pas l'oubli du vrai. (Jean Jaurès)*

Ceux qui combattent la laïcité appellent les enseignants(es) à une neutralité stricte. Cette neutralité conduit à écarter tout sujet qui pourrait susciter des controverses. Outre le fait qu'il ne resterait pas grand chose à aborder cela contredirait le but ultime de l'enseignement : L'émancipation des jeunes. Comment former un esprit critique si on évacue tous les cas qui demandent réflexion ?

Il faut absolument que les autorités protègent mieux les enseignants et confirment publiquement que la mission première de l'enseignement public est la formation de citoyens émancipés.

Charly Laumonier



# Non à la loi du plus fort

## Pour un droit international juste et équitable !

Le droit international contemporain est inscrit dans la charte des Nations Unies depuis 1945, Les 193 membres de l'Assemblée Générale bannissent les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité. Le Conseil de Sécurité propose la résolution des conflits mondiaux par la diplomatie et la négociation. Mais cinq grandes puissances : les Etats Unis, la Chine, la Russie, le Royaume Uni et la France disposent d'un siège permanent et d'un droit de veto. Les Américains ont cependant un rôle prépondérant usant à la fois de la diplomatie et de la force. Le Président Trump semble bouleverser le système en privilégiant la force.

Le droit international est issu d'un rapport de force entre les grandes puissances mondiales. En 1916, Lénine définit l'impérialisme comme le stade suprême du capitalisme. L'investiture de Trump en janvier 2025 confirme cette définition, il rassemble le ghatta du capitalisme mondial. Les Américains imposent leur domination sur le monde à partir du XIX ème siècle. En 1823 la doctrine Monrøe expulse les européens d'Amérique Latine. Les présidents Mac Kinley et Théodore Roosevelt étendent l'influence des Etats Unis dans l'Océan Pacifique et soumettent les Etats d'Amérique Centrale par la politique du «< gros bâton >>. Trump admire ces deux chefs d'Etat, cela explique en partie son intervention au Venezuela, en janvier.

Au XXème siècle les Etats Unis s'imposent en Europe. En 1917, le président démocrate Wilson intervient dans la Première Guerre mondiale. Il entre en guerre contre l'Allemagne avec l'intention de renforcer le droit international. Il propose la diplomatie ouverte, le droit des peuples à disposer d'eux mêmes.... 14 points qui vont inspirer, en 1919, la conférence de la paix et le traité de Versailles. Ils fondent la Société des Nations pour régler les conflits. Mais c'est un échec car le sénat républicain ne ratifie pas le traité de Versailles. Les capitalistes américains investissent en Europe Centrale. En 1933 la grande crise économique partie de Wall Street facilite l'accès d'Hitler au pouvoir.

Pendant la deuxième guerre mondiale le président FD Roosevelt reprend les idées de Wilson. En 1941, il signe la Charte de L'Atlantique avec le premier ministre britannique Winston Churchill et entre en guerre contre l'Allemagne et le Japon. En 1945, l'Organisation des Nations Unies est fondée à San Francisco et son siège se trouve à New York. A cette époque les Etats Unis sont la première puissance économique mondiale et première puissance militaire avec le monopole de l'arme nucléaire jusqu'en 1949. Le dollar reste la seule monnaie convertible en or. En 1948, l'ONU élabore la déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle dispose des casques bleus, une force militaire

internationale qui intervient pour faire respecter le droit international. Mais souvent les résolutions onusiennes restent vaines comme en Palestine depuis 1947. De 1947 à 1991, les Etats Unis et l'URSS entrent dans la guerre froide. En Corée, au Vietnam la guerre éclate entre le «< monde libre >> et le «< monde communiste >>. Avec la crise de Cuba on frôle l'apocalypse nucléaire. Les Américains se présentent comme les défenseurs de la démocratie libérale contre le totalitarisme soviétique. Mais ils poursuivent la politique du «< gros bâton >> . En Iran, par exemple, en 1953, Mossadegh le premier ministre décide de nationaliser le pétrole, la CIA le renverse. Les Américains restaurent la dictature du Shah, renversé en 1979 par l'Etat islamique du clergé Chiite . \*Au début des années 1970, la situation des Etats Unis se détériore. En 1971, Nixon le président républicain met fin à la convertibilité du dollar en or. L'armée étatsunienne est défaite au Vietnam. L'armement nucléaire soviétique équilibre celui des Etats Unis. Le Yen, puis l'Euro deviennent des monnaies internationales. La Chine devient l'adversaire le plus redoutable. En 1971, Nixon permet l'entrée de la Chine populaire à l'ONU, elle remplace Taiwan au conseil de sécurité. Les Américains jouent la Chine communiste contre l'URSS. En 2026, le pion chinois dispose d'un PIB aussi important que celui des Etats Unis.

Les américains conservent la suprématie militaire. Le budget défense s'élève à plus de 1000 milliards de dollars par an. Les Etats Unis avec 600 bases contrôlent les points stratégiques de la planète du Groenland, à Singapour, au détroit d'Ormuz la politique de Trump : puissance économique et militaire contrôle des ressources minières s'inspire de celles de ses prédécesseurs ; républicains, mais aussi démocrates. Reagan et Bush père gagnent la guerre froide. En 1991, l'URSS implose, mais la Russie conserve son arsenal atomique. L'hyperpuissance américaine refuse l'existence d'un monde multipolaire. Elle sous estime sa vulnérabilité, le 11 septembre 2001 les Islamistes frappent le cœur des Etats Unis.

L'unilatéralisme américain entraîne un désordre planétaire. L'ONU a de plus en plus de difficultés à jouer son Rôle. En 2022, la Russie envahit l'Ukraine. Israël massacre les populations de Gaza et de Cisjordanie. Mais à la différence de ses prédécesseurs Trump s'exprime sans fard. Cette brutalisation du droit international suscite la réprobation des démocrates du monde entier. Ceux ci plaident pour un monde plus juste et plus pacifique. Nous devons les soutenir!

M Pasquet



# Les municipales des 15 et 22 mars 2026.

## Elire un conseil municipal oui mais encore...

Les retraités que nous sommes sont en général des électeurs plus assidus que les autres catégories d'âge. Dans un département comme le nôtre, la moyenne d'âge étant plus élevée qu'au plan national, les retraités pèsent donc très lourd dans le résultat électoral. Aux législatives 2024 près de 80% des retraités ont voté (Ipsos). Les candidats ciblent souvent cette catégorie dans leur campagne en misant sur des initiatives à caractère convivial avec une personnalisation extrême qui éludent parfois les enjeux réels du scrutin.

Les municipales sont souvent présentées sous un angle très réducteur, de nombreux candidats n'affichent pas la couleur et se limitent à quelques enjeux locaux, ils se disent apolitiques, particulièrement dans les petites communes rurales.

## C'est une élection à deux tours pour le grand public, mais...

En fait elle en comporte plusieurs autres, plus discrets, et néanmoins tout aussi importants du point de vue de la vie de nos territoires.

Dès que les conseils municipaux sont installés, que le maire et les adjoints sont élus, les « tours » suivants se jouent dans les intercommunalités urbaines et rurales, les syndicats intercommunaux de l'énergie, des déchets, de l'eau, à vocation scolaire etc...

Au plan environnemental, l'échelon municipal, par sa proximité, est crucial pour sa capacité à agir sur l'urbanisme, la détection précoce des dégâts environnementaux, la gestion pertinente des déchets ainsi que les actions de sensibilisation de la population.

Le centre communal d'action sociale est chargé des politiques sociales locales (aide aux personnes âgées,

famille, précarité...) est tout aussi important.

On le voit, les enjeux sont énormes et dessinent les orientations budgétaires, conditionnent l'accès aux services publics, la vie associative, les éventuelles privatisations (eau, assainissement...)

Les communes jouent un rôle important dans l'accès aux soins, la lutte contre la désertification médicale et la sécurité dans des territoires ruraux délaissés par l'état central.

## Mais ce n'est pas tout !

Cette élection détermine la composition de multiples associations du bloc communal, association des Maires de France, des Elus Ruraux et de multiples structures qui sont autant de présences publiques où se forgent et s'expriment des positions publiques en notre nom.

Il existe aussi des réseaux internationaux et des prises de position de solidarité, comme on l'a constaté récemment pour l'Ukraine et Gaza pour ne citer que les plus connues.

## Les conseils municipaux pour le vote aux sénatoriales

Dans notre système bicaméral le sénat est élu par les grands électeurs au suffrage indirect.

Ces grands électeurs sont à 95% issus des délégués municipaux, qui votent en notre nom dans la plus grande opacité!

Quand on nous dit que les municipales ne sont pas politiques, on se moque du monde !

## Les retraités ont tout intérêt à s'intéresser à la vie municipale,

en votant tout d'abord, en étant candidats, en participant aux débats dans les commissions, en intervenant sur les orientations, ils ont toute légitimité à le faire.

Agissons, emparons nous des exigences ci-dessous ( la FSU est signataire).

D.Colin

## 14 exigences pour les services publics locaux

S'engager pour défendre, développer et démocratiser les services publics de proximité.

- Une commune engagée dans la transition écologique qui garantit un cadre de vie juste et soutenable pour toutes et tous

**Engagement n°1 :** Pour un logement accessible pour toutes et tous : respecter la loi SRU obligeant les communes en fonction de leur taille à avoir entre 20 et 25 % de logements sociaux, et arrêter la vente des logements très sociaux.

**Engagement n°2 :** Pour lutter contre la spéculation et l'artificialisation des sols : engager une politique d'aménagement pour les plus modestes en menant notamment des politiques de réhabilitation des quartiers (logements, espaces et services publics), plutôt que de consommation foncière.

**Engagement n°3 :** Pour renforcer les services publics environnementaux : se doter d'un pouvoir de contrôle des opérateurs de l'eau, des déchets et de l'énergie, qu'ils soient publics ou privés.

**Engagement n°4 :** Pour un service public des mobilités : s'engager pour le maintien du réseau et la réouverture des gares ferroviaires et des guichets SNCF de proximité, lieu clef pour l'intermodalité du quotidien.

- Une commune qui protège le droit de toutes et tous à une vie digne

**Engagement n°5 :** Pour lutter contre les exclusions sociales et garantir l'accès aux droits : respecter l'obligation de domiciliation au centre communal d'action sociale ou à la mairie

**Engagement n°6 :** Pour une commune qui lutte contre les difficultés d'accès aux soins : contribuer à la mise en place d'un centre de santé à but non lucratif quand les conditions le permettent, et œuvrer pour le maintien et l'amélioration des structures hospitalières et maternités de proximité.

**Engagement n°7 :** Pour un droit à une alimentation saine : respecter la loi Egalim qui prévoit une introduction de produits bios et locaux dans la restauration collective.

**Engagement n°8 :** Pour un service public de sécurité municipale préventif et de proximité : investir dans l'éclairage public et les patrouilles à pied plutôt que dans la vidéosurveillance

Une commune engagée pour bien faire grandir tous les enfants

**Engagement n°9 :** Pour l'égalité des enfants scolarisés en école publique et admis en crèches dans la commune : refuser toute discrimination ou pénalité liée à la situation administrative ou familiale

**Engagement n°10 :** Pour garantir un service public de la culture : remplacer, sauf nécessité ponctuelle, les appels à projets par des conventions pluriannuelles

**Engagement n°11 :** Pour un sport accessible à toutes et tous : aider à rendre effectif l'enseignement obligatoire des 3h d'EPS et aider les associations sportives à développer leurs offres, notamment par l'accès aux équipements sportifs.

• Une commune exemplaire, transparente, responsable et démocratique :

**Engagement n°12 :** Pour une municipalité transparente et intègre : publier les critères d'attribution de l'ensemble des aides et subventions de la commune

**Engagement n°13 :** Pour une commune où toutes et tous se sentent protégées : former l'ensemble des élu·es et agent·es à l'accueil des personnes pouvant subir des discriminations

**Engagement n°14 :** Pour des collectivités employeuses qui font confiance à leurs agent·es : sortir du réflexe de l'externalisation et recourir en priorité aux cadres de collaboration inter-collectivités

